

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni le Jeudi 23 février 2023 à 18h00, à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17

Nombre d'administrateurs présents : 19

Nombre d'administrateurs représentés : 3

Administrateurs présents : 19

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Davy	COUREAU
Claude	DURAY
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Mustapha	HADDOU
Olivier	JEZEQUEL
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés : 3

Jean-François DURAND	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Personnes âgées – EHPAD « La Bailly » à La Bâthie - Convention de partenariat avec Johanna socio-esthétique – Ateliers socio-esthétiques – Année 2023

Rapporteur : Philippe BRANCHE

Dans le cadre de leur projet de service, les EHPAD et Résidences autonomie organisent diverses animations à destination de leurs résidents.

Il est rappelé que par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil d'administration approuvait la reconduction des interventions non réalisées sur 2022 avec Johanna socio-esthétiques pour l'organisation d'ateliers socio-esthétiques sur l'EHPAD « La Bailly » à La Bâthie.

Ainsi, il est proposé de mettre en place des ateliers socio-esthétiques supplémentaires à l'EHPAD « La Bailly » à La Bâthie une fois que les séances de 2022 reconduites sur 2023 seront terminées.

Pour ce faire, il convient de fixer les modalités d'organisation et de collaboration entre le CIAS Arlysère et Johanna socio-esthétique, intervenante.

La convention s'applique du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le coût total de cette action pour l'année 2023 est de 1 400 €.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat avec Johanna socio-esthétiques pour l'organisation d'ateliers socio-esthétiques sur l'EHPAD « La Bailly » à La Bâthie pour l'année 2023 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

